

**9.- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES CCAS DU NORD – RENOUELEMENT DES INSTANCES DE L'UNION NATIONALE DES CCAS**

L'assemblée générale de l'Union Départementale des CCAS du Nord est composée d'administrateurs des CCAS du département du Nord adhérents

Chaque CCAS est invité à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Les candidatures de Madame Leïla NAÏDJI et Monsieur Josseran FLOCH sont exprimées

Le vote a donné les résultats suivants :

1/ Pour le représentant titulaire : Madame Leïla NAÏDJI

- Nombre de votants : 12
- Nombre de pouvoirs : 1
- Nombre de bulletins : 13
- Suffrages exprimés en faveur du candidat : 13

2/ Pour le représentant suppléant : Monsieur Josseran FLOCH

- Nombre de votants : 12
- Nombre de pouvoirs : 1
- Nombre de bulletins : 13
- Suffrages exprimés en faveur du candidat : 13

À l'unanimité des voix, Madame Leïla NAÏDJI sera donc le représentant titulaire du CCAS de Dunkerque à l'assemblée générale de l'UDCCAS du Nord et Monsieur Josseran FLOCH sera le suppléant.

En outre, le conseil d'administration décide de transmettre la candidature du CCAS de Dunkerque au conseil d'administration de l'UDCCAS par le biais de son représentant titulaire.

Par ailleurs, vu les statuts de l'UNCCAS, le conseil d'administration présente la candidature du CCAS de Dunkerque afin de siéger au comité des 100 électeurs de l'UNCCAS appelé, selon les dispositions statutaires, à élire le conseil d'administration de l'UNCCAS.

Les représentants suivants siégeront au comité des 100 .

- représentant titulaire : Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS,
- représentant suppléant Monsieur Josseran FLOCH, Administrateur du CCAS

ADOPTÉ

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire-Président,  
  
Patrice VERGRIE

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DUNKERQUE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 29 septembre 2022 pour la séance du 4 octobre 2022 à 18h00

---

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

### ► ONT PARTICIPÉ :

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente

Monsieur Alain SIMON – Vice-Président Délégué

Madame Delphine CASTELLI – Administratrice (présente jusqu'au vote de la délibération n°16)

Madame Joëlle CROCKEY - Administratrice

Madame Catherine DELESALLE – Administratrice

Monsieur Yohann DUVAL - Administrateur

Monsieur Josseran FLOCH - Administrateur

Madame Harmonie HARS-GOUTEAU – Administratrice (arrivée à 18h15 après l'adoption du règlement intérieur et l'élection de la Présidente et du Vice-Président délégué)

Madame Laurence HUMILIÈRE – Administratrice

Madame Élisabeth LONGUET - Administratrice

Madame Laurence OLIVIER - Administratrice

Madame Michèle PEPIN - Administratrice

### ► ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Monsieur Rémi BECUWE à Madame Leïla NAÏDJI
- Madame Delphine CASTELLI à Monsieur Josseran FLOCH (à partir de la délibération n°17 jusque la fin de la séance)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20221004-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2022

**9.- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES CCAS DU NORD – RENOUELEMENT DES INSTANCES DE L'UNION NATIONALE DES CCAS**

L'assemblée générale de l'Union Départementale des CCAS du Nord est composée d'administrateurs des CCAS du département du Nord adhérents.

Chaque CCAS est invité à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Les candidatures de Madame Leïla NAÏDJI et Monsieur Josseran FLOCH sont exprimées.

Le vote a donné les résultats suivants :

1/ Pour le représentant titulaire : Madame Leïla NAÏDJI

- Nombre de votants : 12
- Nombre de pouvoirs : 1
- Nombre de bulletins : 13
- Suffrages exprimés en faveur du candidat : 13

2/ Pour le représentant suppléant : Monsieur Josseran FLOCH

- Nombre de votants : 12
- Nombre de pouvoirs : 1
- Nombre de bulletins : 13
- Suffrages exprimés en faveur du candidat : 13

À l'unanimité des voix, Madame Leïla NAÏDJI sera donc le représentant titulaire du CCAS de Dunkerque à l'assemblée générale de l'UDCCAS du Nord et Monsieur Josseran FLOCH sera le suppléant.

En outre, le conseil d'administration décide de transmettre la candidature du CCAS de Dunkerque au conseil d'administration de l'UDCCAS par le biais de son représentant titulaire.

Par ailleurs, vu les statuts de l'UNCCAS, le conseil d'administration présente la candidature du CCAS de Dunkerque afin de siéger au comité des 100 électeurs de l'UNCCAS appelé, selon les dispositions statutaires, à élire le conseil d'administration de l'UNCCAS.

Les représentants suivants siégeront au comité des 100 :

- représentant titulaire : Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS,
- représentant suppléant : Monsieur Josseran FLOCH, Administrateur du CCAS.

**ADOPTÉ**

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire-Président,**

**Patrice VERGRIETE**